



CONTACT | Médias :

+31.20.550.4488 (Amsterdam), +32.2.509.1392 (Bruxelles)  
 +351.217.900.029 (Lisbonne), +44.20.7379.2789 (Londres)  
 +1.212.656.2411 (New York), +33.1.49.27.11.33 (Paris)

CONTACT | Relations Investisseurs :

+1.212.656.5700 (New York)  
 +33.1.49.27.58.60 (Paris)

## NYSE Euronext présente sa nouvelle grille tarifaire intégrée pour ses marchés au comptant paneuropéens

*Les clients bénéficieront de tarifs plus bas, plus simples et plus compétitifs  
 La nouvelle tarification renforce la compétitivité du groupe en Europe*

Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne, Paris - Le 24 mars 2009 - NYSE Euronext (NYX) annonce ses projets de nouvelle grille tarifaire intégrée, qui a pour objectif d'améliorer la compétitivité du groupe en Europe en simplifiant et réduisant les commissions de négociation pour les clients de ses marchés au comptant paneuropéens.

Cette nouvelle grille tarifaire intégrée, qui entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009, sera aussi appliquée au nouveau Système de Négociation Multilatéral (Multilateral Trading Facility, MTF) du groupe, NYSE Arca Europe, ainsi qu'à sa plate-forme de négociation anonyme de blocs, SmartPool<sup>(sm)</sup>. Elle vient ainsi compléter la nouvelle plate-forme universelle de négociation, Universal Trading Platform (UTP), récemment lancée par le groupe, qui offre à ses clients une solution de négociation paneuropéenne complète sur une plate-forme à temps de latence ultra-faible.

Roland Bellegarde, Vice Président Exécutif Groupe, en charge des activités de négociation européenne de NYSE Euronext, déclare : « Les clients européens de NYSE Euronext peuvent maintenant, via une connexion unique à UTP, notre plate-forme de nouvelle génération, avoir accès aux valeurs de quinze pays européens à travers nos marchés réglementés, NYSE Arca Europe et SmartPool. La liquidité est un facteur clé dans le climat actuel et notre nouvelle grille tarifaire a pour objectif d'attirer de plus en plus de flux d'ordres et d'améliorer la liquidité ».

Les caractéristiques de cette nouvelle tarification sont les suivantes :

- **Commissions de négociations sur actions pour les marchés réglementés de NYSE Euronext**

La nouvelle grille tarifaire s'appliquera à la négociation de toutes les valeurs cotées sur les marchés au comptant réglementés d'Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne et Paris.

La nouvelle tarification sera davantage rationalisée, plus simple et prévisible, et se traduira par une diminution globale des commissions de négociation d'approximativement 20% sur l'ensemble des marchés en Europe. Elle remplacera le Pack Epsilon et les packs tarifaires B, C et D. Les « exchange fees » (anciennement appelés commission de rétrocession) sont supprimés.

Une commission fixe sera facturée par ordre exécuté au lieu de l'être par négociation, selon le même principe que le Pack Epsilon. Le client sera facturé pour la première exécution d'un ordre ; après quoi les exécutions liées au même ordre seront gratuites.

Face à la baisse des montants négociés sur les marchés réglementés de NYSE Euronext, la nouvelle grille tarifaire comprend un plafonnement exprimé en points de base.

- **Grille tarifaire de NYSE Arca Europe**

Les commissions de négociation sur NYSE Arca Europe seront basées sur un taux compétitif de 0,15 point de base<sup>1</sup> pour chaque négociation.

- **Mécanisme incitatif pour NYSE Arca Europe**

Des tarifs spécifiques seront mis en place sur le marché réglementé sous forme d'une « passerelle tarifaire » avec NYSE Arca Europe. Ce programme innovant, défini en collaboration avec les clients, permettra de bénéficier de commissions réduites sur le marché réglementé. Plus un client négociera sur NYSE Arca Europe, plus il bénéficiera de réductions sur les commissions de négociation sur les valeurs cotées sur le marché réglementé de NYSE Euronext.

- **Grille tarifaire de SmartPool**

SmartPool a un modèle de tarification simple, en points de base ; au 1<sup>er</sup> avril, sera lancé un pack tarifaire dédié aux flux d'ordres algorithmique DMA. SmartPool permet également le routage d'ordres vers le marché réglementé d'Euronext pour un coût très attractif de 0,5 point de base par négociation.

Cees Vermaas, Directeur exécutif, en charge de la relation commerciale sur les marchés au comptant européens de NYSE Euronext, ajoute : « Cette nouvelle grille tarifaire, spectaculairement simplifiée par rapport à la précédente, a été définie en collaboration avec nos membres. Cela signifie que nos clients sont mieux à même de prévoir leurs bénéfices et de planifier leurs stratégies de négociation. De plus, elle va favoriser la croissance des volumes et contribuera à améliorer la qualité du marché dans un environnement de plus en plus concurrentiel où les coûts de négociation représentent l'un des facteurs clés. »

<sup>1</sup> 1 point de base est égal au 100<sup>e</sup> d'un point de pourcentage, c'est-à-dire 0,01% de la valeur négociée.

## **Annexe A : Description de la nouvelle grille tarifaire**

## Description de la nouvelle grille tarifaire

<b>Marché réglementé (valeurs cotées sur NYSE Euronext)</b>		
<b>Origine du flux</b>		<b>Commission par ordre exécuté (en euros)</b>
Compte client		1,40
Compte propre	De 1 à 550.000 ordres exécutés par mois	1,25
	Au delà de 550.001 ordres exécutés par mois	0,70

Les commissions sont plafonnées à 1,9 point de base pour les comptes clients et à 0,9 point de base pour les comptes propres. Un ratio limite de 100 négociations pour 1 ordre par jour est appliqué au delà duquel les ordres sont sur-facturés de 0,10 euro chacun.

<b>NYSE Arca Europe</b>
0,15 point de base

<b>Commission facturée pour les volumes éligibles à la « passerelle tarifaire »</b>	
Sur le marché réglementé, les volumes éligibles à la « passerelle tarifaire » sont équivalents à la valeur négociée sur NYSE Arca Europe, avec une distinction entre les flux passifs et agressifs sur NYSE Arca Europe.	
Equivalent volume négocié passivement sur NYSE Arca Europe	0,15 point de base
Equivalent volume négocié agressivement sur NYSE Arca Europe	0,25 point de base

<b>SmartPool</b>	
Blue-chips CESR (Committee of European Securities regulators) avec une valeur moyenne négociée par jour (ADT) supérieure à 50 M€	1 point de base
Valeurs liquides CESR avec une ADT inférieure à 50 M€	2 points de base
Pack tarifaire trading algorithmique / Accès Direct au Marché	0,5 point de base pour toutes les valeurs
Frais de routage et d'exécution vers le marché réglementé	0,5 point de base pour toutes les valeurs
Pas de frais d'adhésion	

### À propos de NYSE Euronext

NYSE Euronext (NYX), le groupe boursier le plus diversifié au monde, offre une large gamme de produits et services financiers, en Europe et aux Etats-Unis, incluant actions, contrats à terme, options, fonds indiciels cotés (ETF), obligations, données de marché et solutions technologiques. Avec un total de plus de 8.000 valeurs cotées, les échanges sur les marchés au comptant de NYSE Euronext - le New York Stock Exchange, Euronext, NYSE Arca et NYSE Amex - représentent près de 40% des volumes mondiaux, ce qui en fait le groupe boursier le plus liquide au monde. NYSE Euronext gère également NYSE Liffe, le premier marché dérivés en Europe et le deuxième marché dérivés mondial en valeur des échanges. NYSE Euronext offre une large gamme de produits et de solutions technologiques, de connectivité et de données de marché à travers sa filiale dédiée aux solutions de négociations, NYSE Technologies. NYSE Euronext fait partie de l'indice S&P 500 et est le seul opérateur boursier appartenant à l'indice S&P 100. Pour plus d'informations : [www.nyx.com](http://www.nyx.com)

### **Avertissement concernant les déclarations prospectives**

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives, notamment des déclarations prospectives au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces déclarations prospectives englobent, sans caractère limitatif, des déclarations concernant les plans, les objectifs, les attentes et les intentions de NYSE Euronext, ainsi que d'autres déclarations qui ne se rapportent pas à des faits actuels ou historiques. Les déclarations prospectives sont basées sur les attentes actuelles de NYSE Euronext et mettent en jeu des risques et des incertitudes qui pourraient être à l'origine de différences importantes entre les résultats réels et ceux exprimés de façon explicite ou implicite dans ces déclarations prospectives. Les facteurs susceptibles d'être à l'origine d'une différence importante entre nos résultats réels et nos anticipations actuelles englobent notamment, sans caractère limitatif : la capacité de NYSE Euronext à mettre en œuvre ses initiatives stratégiques, les conditions et les évolutions économiques, politiques et de marché, les réglementations publiques ou celles régissant le secteur d'activité, le risque de taux d'intérêt et la concurrence américaine et internationale, ainsi que d'autres facteurs détaillés dans le document de référence 2007 de NYSE Euronext déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (enregistré le 15 mai 2008 sous le No. R.08-054), dans le Rapport Annuel 2008 inclus dans la Form 10-K ainsi que dans d'autres publications périodiques déposés auprès de la *Securities and Exchange Commission* américaine ou de l'Autorité des Marchés Financiers française. En outre, ces déclarations prospectives sont fondées sur des hypothèses susceptibles d'évoluer. En conséquence, les résultats réels peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux résultats projetés. L'inclusion de ces projections ne saurait être considérée comme une déclaration de la part de NYSE Euronext sur l'exactitude future de ces projections. Les informations contenues dans ce communiqué de presse sont valables uniquement à ce jour. NYSE Euronext décline toute obligation d'actualiser les informations contenues dans les présentes.